



# *CHEZ NOUS* À *SAINT-MESMIN*

Bulletin d'information N° 42 *2ème trimestre 2018* (Dépôt légal N° 24342/07)

**Le Maire Guy BOUCHAUD** [mairie.saintmesmin@orange.fr](mailto:mairie.saintmesmin@orange.fr)

Secrétaire de mairie Mme Christelle PROVOST [secretariat.mairiesaintmesmin@orange.fr](mailto:secretariat.mairiesaintmesmin@orange.fr)

Gîtes : [gites.mairiesaintmesmin@orange.fr](mailto:gites.mairiesaintmesmin@orange.fr)

Tél : 05 53 52 78 02 Site : [www.saint-mesmin.fr](http://www.saint-mesmin.fr)

Mairie ouverte les mardis et jeudis de 9 h à 12 h30 et de 13 h à 16 h

Tél : 05 53 52 71 02 Fax : 05 53 52 79 77

## SOMMAIRE

Page 1 :Couverture.

Page 2 :Sommaire –Nos joies - Nos peines.

Page 3:Le petit mot du Maire

Page 4: Informations : Site Internet – La fibre – L’Office de Tourisme – Eclairage du Bourg

Page 5: Informations :Les Impôts – Carte grise – Hangar- Poubelles – Bouilleur de crus

Page 6: Informations : Aménagement des Gorges de L’Auvézère

Page 7 : Informations : Route des Etangs – Aménagement du bourg – La Troupe du Saut Ruban

Page 8 : Informations :Cimetière – Vari Art – Demande de renseignements – Notre petit jeu.

Page 9:Associations et manifestations : Cérémonie du 8 mai – Randonnée – ACCA – Raid

Page 10 : Les manifestations à venir– Information sur l’eau

Page 11 :Compte rendu du conseil municipal du 17 avril 2018

Page 12 :Compte rendu du conseil municipal du 17 avril 2018 ( suite )

Page 13 :Les numéros utiles

Page 14 :Comprendre le Zéro phyto

Page 15 : Comprendre le Zéro phyto ( suite )

Page 16 : Le trimestre en photos

## NOS JOIES



Quelle fût la surprise des invités lorsque vers 15h30 Guy BOUCHAUD, le Maire est arrivé dans la salle du Cantou avec les Attributs de la République. Personne ne se doutait, à l’exception des témoins et des deux futurs mariés Cécile LAVAUD et Olivier BORDERIE, qu’il s’agissait bien d’un mariage. En effet ils ont profité du repas de communion de leur fils pour légaliser leur union. Nous leur souhaitons une excellente continuation dans leur vie commune et beaucoup de bonheur.

- :- :- :- :- :-

Nous avons le plaisir d’accueillir un nouvel habitant sur notre commune depuis le 1er juin. Il s’agit de Mr PIANO Robert qui remplace Mr et Mme CASSET dans la maison qu’il a louée au Bois De Chat.

## NOS PEINES

Mme Marthe BOURBON est décédée le 24 mai 2018 à l’âge de 94 ans. Née à Saint Mesmin en 1924, elle était l’épouse de Mr Charles BOURBON, Maire de Saint Mesmin de 1959 à 1989. Veuve depuis de nombreuses années, elle avait quitté sa maison du Frugier il y a 16 mois pour entrer à l’EHPAD « Les Jardins de Plaisance » de Lanouaille. De nombreux Saint-Mesminois sont venus lui rendre hommage lors de ses obsèques.

Nous présentons nos sincères condoléances à toute sa famille.

**Une partie de l’hommage rendu à Mme Marthe BOURBON par son fils Robert.**

*Elle avait de grandes et fortes qualités : - Un sens du service sans ménager sa peine, toujours disponible et avec une bonne humeur permanente, - Ne se plaignait jamais par peur aussi de déranger, - Elle était totalement tournée vers les autres à questionner et demander des nouvelles de tous, à proposer son aide, à telle enseigne qu’il était toujours difficile d’avoir une réponse. Quand on lui demandait par exemple ce qu’elle voulait d’un plat, elle répondait toujours : « servez vous, je prendrai ce qu’il restera », nous redonnait une partie de son assiette en disant « mais vous n’avez rien pris », - Un grand sens de la famille à recevoir et héberger beaucoup de cousins y compris pendant les journées chargées d’été, ce qui nous apportait un air de fête supplémentaire. La maison était ainsi souvent complétée par ces convives qui s’y sentaient bien, ce qui faisait dire à notre vieille cousine Méлина que c’était la maison du bon dieu, - Elle aimait beaucoup ses petits enfants et s’émerveillait comme eux de leurs jeux, à les voir rire par exemple après qu’elle ait ouvert la cour du cochon pour le faire sortir et le voir se vautrer dans un bac rempli d’eau, Elle était attentive à écouter la musique qu’ils jouaient à l’ombre du tilleul, - Elle était très proche et très liée avec tout le voisinage, - Elle était aussi un peu têtue comme sa sœur, et n’aimait pas dépenser mais un peu comme tous les anciens de cette génération qui savaient combien il fallait travailler pour gagner quatre sous.*



## ***Le petit mot du Maire***



*Chers Saint-Mesminois et Saint-Mesminoises,*

*Le beau temps est enfin arrivé et les foins ont pu se faire dans d'excellentes conditions. Espérons que cela va continuer ainsi pour que les moissons et les vacances soient le plus agréables possible.*

*Le trimestre qui vient de s'écouler a vu les travaux dans les Gorges de l'Auvézère progresser à un rythme soutenu. Les passerelles devraient être construites fin juillet. Le parking du pont a été aménagé et les refuges dans la montée de Charoncle créés. Je rappelle au passage que tous ces travaux ont obtenu près de 80 % de subventions et que le solde est réglé par la Communauté de Communes.*

*Parallèlement à cela nous allons entamer début juillet la réfection des routes qui ont été retenues sur notre budget 2018. Vous avez pu constater que les allées principales du cimetière ont été goudronnées et que la mise en herbe de la partie nord a été réalisée, ce qui donne des résultats encourageants pour la suite.*

*L'arrivée de l'été coïncide avec la venue de nombreux groupes de vacanciers dans notre Cantou, groupes d'enfants, groupes de sportifs etc.... Nous assurons maintenant la pension complète pour ceux qui le désirent. Grâce à la disponibilité et l'efficacité de nos agents municipaux il s'avère que cela est un plus pour la rentabilité et le taux de remplissage de ce gîte. Devant ces succès il va nous falloir envisager de porter la capacité d'accueil de nos installations de 33 personnes à une cinquantaine, ce qui permettra de drainer des cars entiers de visiteurs parmi les retraités. Lors du prochain conseil municipal je ferai des propositions à vos élus et nous choisirons ensemble la meilleure solution possible pour valoriser nos installations et faire vivre ainsi notre bourg tout en améliorant notre budget.*

*Ce trimestre a vu aussi la mise à disposition des conteneurs semi-enterrés aux usagers habitant dans le bourg et dans les hameaux situés à proximité. Vous devez savoir que la mise en place de ce nouveau système est imposé par la législation du travail et qu'il s'agit d'une première étape car à terme des conteneurs de ce type seront installés à proximité des autres hameaux. Je rappelle à ce sujet que les terrains de camping et les loueurs de gîtes ont la possibilité de demander directement auprès du SMCTOM des conteneurs supplémentaires pour la période estivale.*

*Vous avez certainement constaté que nos buis qui contribuaient à la beauté de nos paysages dans les Gorges ont été ravagés par la pyrale. Aucune solution pour éradiquer ce papillon dans les Gorges n'est actuellement trouvée, ce qui rend les versants de la rivière très vulnérables au feu. Ne souhaitant pas interdire l'accès aux berges de l'Auvézère aux pêcheurs et aux touristes, nous avons donc mis en place des panneaux signalant les risques d'incendie.*

*Au moment où j'écris ces quelques lignes je suis amené à interdire la route des Chaumettes aux Etangs des Forges. En effet la digue de l'étang empruntée par cette route menace de s'écrouler. Qui va devoir payer les travaux pour la réparer ? L'ONF ou la commune ? L'affaire est entre les mains des assurances et des services juridiques et la route risque d'être fermée pour de longs mois...et l'étang asséché.*

*Je terminerai en vous souhaitant à tous d'excellentes vacances d'été, j'espère avoir le plaisir de vous rencontrer lors des différentes manifestations organisées cet été sur la commune.*

*Bonne lecture.*

*Bien sincèrement,  
Guy BOUCHAUD*

# INFORMATIONS

## SITE INTERNET

Le site internet de notre commune « [www.saint-mesmin.fr](http://www.saint-mesmin.fr) » ne cesse de s'améliorer, de nouvelles rubriques ont été rajoutées. Vous trouverez de nombreux renseignements dont vous pourriez avoir besoin, notamment dans la rubrique « documentations » ou nous avons rajouté des arrêtés et des fiches conseils très utiles. Dans la rubrique « à découvrir », un lien vous mènera sur le projet d'aménagement des gorges et si vous consultez la rubrique « carte », vous pourrez télécharger plusieurs cartes de randonnées sur notre commune. De nouvelles photos ont été déposées avec de nouvelles rubriques « photos » archives et photos d'école où vous retrouverez d'anciennes photos de Saint Mesmin. Une page a été créée pour toutes les associations de Saint Mesmin. Il suffit pour les présidents de nous faire parvenir ce qu'ils désirent voir paraître. Une autre rubrique concerne les syndicats intercommunaux, avec souvent un lien sur leur site afin de découvrir ce qu'ils font pour nous. N'hésitez pas à consulter notre site et à nous faire part de vos remarques pour encore l'améliorer.



## LA FIBRE

La fibre arrive à Saint Mesmin permettant ainsi un meilleur débit d'information nettement supérieur à celui des câbles coaxiaux. Elle peut servir de support à un réseau « large bande » par lequel transite aussi bien la télévision, le téléphone ou les données informatiques. Pour l'instant seul l'armoire NRAZO placée dans le bourg devait être reliée, ne permettant ainsi qu'à une petite partie des habitants de Saint Mesmin d'en profiter. Le tracé de cette fibre venant de Payzac, ne passait pas très loin du central de Savignac ou de nombreux abonnés de Saint Mesmin sont reliés, notre Maire est donc intervenu auprès des services compétents afin d'obtenir une dérivation vers ce central cela évitera à beaucoup d'entre nous d'attendre encore de nombreux mois, voir plusieurs années pour avoir une connexion correcte.

## L'OFFICE DE TOURISME



**L'Office de Tourisme.... Ce n'est pas que pour les touristes.**

Les bureaux d'accueil d'Excideuil ou de Lanouaille sont présents toute l'année pour des services à l'intention des visiteurs et de la population locale. L'Office de tourisme tient à votre disposition, le calendrier des animations, pour occuper vos enfants en période de vacances scolaires ainsi que les programmes de cinéma ou la liste des sites à visiter. Et enfin, pour vos déplacements vous pourrez même trouver les horaires des bus.

Pour faire découvrir notre territoire, Zenight et Zouti de Terra Aventura se cachent sur notre territoire ; saurez vous les retrouver en plongeant dans un univers captivant. Des boîtes, appelées « caches » sont dissimulées dans la nature. Le but ? Découvrir leurs emplacements et les trésors qu'elles contiennent ! Dans les caches de Terra Aventura vivent les Poîz, de petits personnages présents sous la forme de badges à collectionner. Pour les débusquer, c'est simple. Choisir un parcours, se laisser guider, répondre aux énigmes et le tour est joué !

La nouvelle brochure touristique est sortie !!! Vous pouvez vous la procurer à l'office de tourisme ou la feuilleter en ligne depuis le site internet : [www.naturellementperigord.fr](http://www.naturellementperigord.fr)

Ainsi, vous pouvez constater que l'Office de tourisme est un outil qui vous rapporte des services au quotidien. Maintenant que vous connaissez un peu mieux l'Office de tourisme, poussez la porte d'un des bureaux d'accueil et laissez-vous guider....

## ECLAIRAGE PUBLIC

Pour répondre à la demande de certains habitants, nous avons pris les dispositions pour que le bourg reste éclairé au moins par une lampe sur deux après l'extinction réglementaire qui se fait actuellement de très bonne heure.

# INFORMATIONS

## LES IMPOTS

Au conseil municipal du 17 avril, le budget a été examiné et grâce à la bonne gestion de notre commune, malgré la baisse de dotation par l'état, les taux d'imposition resteront identiques aux années précédentes.

**Le prélèvement à la source entrera en vigueur au 1er janvier 2019.**

Que vous soyez salarié, retraité, indépendant ou titulaire de revenus fonciers, à compter de cette date vous paierez votre impôt au moment où vous percevrez vos revenus et non plus l'année suivante. Vous trouverez des réponses à vos questions sur le site : [prelevementalasource.gouv.fr](http://prelevementalasource.gouv.fr).

## CARTE GRISE

Depuis le 2 Novembre 2017, les usagers doivent effectuer leurs démarches par internet sur le site de l'ANTS : <https://ants.gouv.fr> pour les demandes suivantes :

Déclaration de cession d'un véhicule, certificat d'immatriculation, changement d'adresse d'un certificat d'immatriculation, demande de duplicata d'un certificat d'immatriculation, changement de titulaire d'un certificat d'immatriculation ou permis de conduire.

Certains garagistes se chargent d'effectuer vos démarches. Assurez-vous qu'ils soient bien en possession du certificat d'agrément de la Préfecture.

## HANGAR MUNICIPAL



Le nouveau bâtiment municipal du Verger de l'Avenir vient d'être équipé de volets roulants, ce qui permettra la sécurisation de nos matériels mais aussi l'ouverture totale du préau en cas de besoin pour des manifestations. La fermeture en plaques translucides sur le haut de ces volets permet d'avoir de la clarté à l'intérieur malgré la fermeture totale du hangar.

## POUBELLES

Les poubelles semi-enterrées placées sur le terrain communal sont maintenant en service, vous trouverez un conteneur pour les sacs jaunes, un pour les sacs noirs et un conteneur pour le verre. Dans le bourg et les hameaux proches du terrain communal, Le Pagnon, le Frugier, la Clautre, Leymarie, Las Psycharias, la Béchadie et les Bessades, les anciennes poubelles ont été retirées et les habitants sont priés de mettre leurs déchets dans ces nouveaux conteneurs. Ce nouveau dispositif rendu obligatoire par la législation du travail, qui se propage sur chaque commune va permettre aussi de faire des économies sur le ramassage, d'éviter le bruit et surtout les mauvaises odeurs que les anciennes poubelles génèrent dans tous ces hameaux.. Nous rappelons que les objets encombrants doivent être amenés en déchetterie (y compris les pots de peinture). Le dépôt de déchets sur la voie publique peut entraîner une amende de 450 €.



## BOUILLEUR DE CRUS

Pour des raisons pratiques, eau, électricité et stationnement, il a été décidé en conseil municipal de transférer l'atelier du bouilleur de crus derrière le hangar, au « Jardin de l'Avenir ».

Prenez en note pour la prochaine saison en mars 2019.

# INFORMATIONS

## GORGES DE L'AUVEZERE

Le 2 mai 2018, une conférence de presse organisée par le Conseil Départemental sur les travaux d'aménagement des Gorges de l'Auvézère et des parcours de cheminement a eu lieu dans le Cantou suivi par une visite du chantier en cours.



### **Un projet de développement économique et touristique de dimension départementale.**

Ce concept touristique vise à proposer grâce à des modes de déplacement doux (à pied, à vélo, à cheval, en canoë), une nouvelle façon de découvrir les richesses patrimoniales et naturelles d'un territoire.

Des aménagements structurants pour notre commune. Actuellement, plusieurs chantiers sont en cours :

- 1 Travaux d'ouverture et d'aménagement des cheminements
- 2 Travaux de réalisation de deux passerelles
- 3 Balisage PDIPR et signalétique
- 4 Le parking et des aménagements routiers de type « refuge » permettant le croisement des véhicules et visant à améliorer le confort et la sécurité des usagers de la route.

A l'issue de ces travaux, deux autres chantiers seront lancés : la réalisation d'un bassin de slalom et de descente de canoë-kayak et la réalisation d'un observatoire de la faune locale et de points de vue.

### **Le choix d'un chantier d'insertion et qualification professionnelle.**

Dans le cadre de ce projet global d'aménagement des Gorges de l'Auvézère, La communauté de communes a souhaité s'engager dans une démarche de lutte contre l'exclusion et de promotion de l'emploi. En tant que maître d'ouvrage, celle-ci a acheté une prestation d'insertion et de qualification professionnelle pour des personnes durablement exclues du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés importantes d'accès ou de maintien à l'emploi, habitant le département de la Dordogne.



Le remblai provenant de l'aménagement du parking nous sert pour la réouverture du chemin communal longeant les Pagnons.



**L'équipe de tournage « Des Racines et des Ailes », l'émission de FR 3 sera présente les 23 et 24 juillet à Saint Mesmin, jour de la pose des passerelles à l'aide d'un hélicoptère.**

# INFORMATIONS

## ETANG DES FORGES

La petite route qui passe le long de l'étang des Forges est fermée depuis le 26 juin. Un trou, qui paraît bénin à première vue est en réalité une très grande excavation de plusieurs mètres de profondeur se prolongeant jusque sous la route, sans doute creusée par l'eau. C'est en fauchant les abords de l'étang que la voûte s'est effondrée sous le poids du tracteur. C'est l'emplacement de la roue du tracteur à Eric notre cantonnier que l'on peut apercevoir sur la photo. Les services des ponts et chaussées ainsi que l'ONF propriétaire des étangs ont été prévenus. La route restera fermée tant que les travaux ne seront pas réalisés.



## LE BOURG

L'aménagement du bourg a été réalisé par notre employée, Valérie, qui outre le fleurissement de la mairie et du Cantou, a entrepris de fleurir autour de l'église et autour du gîte communal.



De même elle a aménagé dans l'abri bus un petit coin qu'elle a intitulé « Point Info » où elle a mis de la documentation concernant notre commune, itinéraire de randonnée ou site à visiter, le tout à disposition des visiteurs..



## LA TROUPE DU SAUT RUBAN

L'assemblée Générale de la Troupe du Saut Ruban a eu lieu dans la salle d'accueil le samedi 23 juin. Les membres du bureau ont été reconduits dans leurs fonctions à l'exception de la secrétaire, Sandra COMBY qui a donné sa démission et a été remplacé par Elise LEYMARIE secondée par Sabrina REYNAUD. Les comptes de l'association ont été présentés et acceptés à l'unanimité.

# INFORMATIONS

## CIMETIERE



Afin de faciliter l'entretien de notre cimetière, nous avons fait goudronner les trois allées principales.

## VARI'ART

Le 21 et 22 juillet de 10 à 19 h, la route des métiers d'arts, Vari'Art, organise les journées portes ouvertes. Pour la sixième année, les artistes de Vari'art vous invitent à une promenade le long des ateliers de plus d'une vingtaine d'artistes: peintres, sculpteurs, photographes, aquarellistes, artistes du verre, textile, bijoux et céramistes. Ils ouvrent les portes de leurs ateliers. Au fil de cette route vous voyagerez à travers un paysage vallonné et des villages pittoresques, de belles vues en Corrèze et en Périgord Vert.



Chez chacun d'eux, vous pourrez savourer des œuvres d'art, mais aussi apprendre la méthode et la technique de l'utilisation des matériaux. Entrée gratuite. Pour St.Mesmin vous pouvez vous rendre chez nos artistes locaux, Inez WISSE à Linard, et chez Truus van DALSEM au Pagnon ou vous admirerez de superbes céramiques. Les œuvres sont exposées à la Galerie de Juillac du 11 au 17 juin et à la Galerie d'Excideuil du 25 Juin au 1<sup>er</sup> Juillet.



## DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Nous avons de nombreuses demandes de renseignements concernant l'histoire de notre commune, nous ne connaissons pas toujours la réponse.

Chaque trimestre, nous ferons donc appel à vos souvenirs.

Le trimestre dernier, nous aurions aimé savoir si quelqu'un connaissait l'origine du nom de la « cascade du Saut Ruban ». Voici les renseignements obtenus auprès d'un spécialiste des toponymes : Saut correspond à une chute d'eau (en 1882 un ruisseau en aval du saut ruban s'appelait d'ailleurs, « ruisseau des sauts ») et ruban correspondrait à quelque chose de long et droit.

Nous souhaitons maintenant avoir des informations sur l'existence d'une petite chapelle en bois jouxtant le cimetière Alsacien à la limite de Salagnac. A ce jour, personne ne s'est manifesté.

Ce trimestre, nous allons rajouter à nos demandes des informations sur l'origine de la présence et de l'appellation de la croix des Marcots ou Combes Peloux qui se trouvent à la sortie du bourg.

## NOTRE PETIT JEU



Nous continuons de tester vos connaissances sur notre village! Pouvez-vous nous dire, à quel endroit de notre commune se trouve ce vieux tronc d'arbre ? Annick JACQUET est chargée de recevoir votre réponse. Dans le dernier bulletin, c'est au Bois De Chat que se trouve cette boîte aux lettres fleurie qui a été reconnue par un habitant de Saint-Mesmin. La première personne qui se manifestera avec la bonne réponse pour cette nouvelle énigme sera récompensée.

# ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS

## CEREMONIE DU 8 MAI



La cérémonie commémorative du 8 mai s'est déroulée dans le bourg à 11 h 30. Jean Pierre MOREAU, porte drapeau officiel de la FNACA était accompagné de Lionel PERIER qui s'était porté volontaire comme porte drapeau de notre commune. Il sera désormais le deuxième porte drapeau de notre commune .il est originaire de JUILLAC et fier d'avoir servi sous les ordres du fils de notre Maire .Comme chaque année, la lecture des discours a été faite par Laura GERAUD et Marie Amélie ROCHE. Après la pose d'une gerbe de fleurs par Clémence et Baptiste ROCHE devant le Monument aux Morts, le pot de l'amitié a été offert par la municipalité.

## RANDONNEE

**LE P'TIT TOUR , le 23 mai, a été** organisé par l'USEP et les services du sports du CD 24. Les enfants de toute la région se sont réunis, au départ de Saint Mesmin pour parcourir les routes et les chemins. Comme l'année précédente de nombreux enfants sont venus découvrir la nature avec un départ du bourg suivi d'un rassemblement au Puy des Ages pour partir ensuite sur les routes et les chemins qui les ont conduits cette fois en vélo jusqu'à Ségur le Château.

## A.C.C.A



L'année dernière, les chasseurs n'avaient pas pu fêter le 1<sup>er</sup> mai comme chaque année à cause des travaux qui se déroulaient sur le site. Cette année l'ACCA a renoué avec la tradition en offrant aux habitants de Saint Mesmin un casse croûte digne de ce nom. La frotte à l'ail accompagnée de charcuteries et fromages a réuni un grand nombre d'habitants de la commune. Merci à Jean-Paul CONTRAND président de l'ACCA.

L'assemblée générale de l'ACCA a eu lieu le 27 juin, aucun changement n'est intervenu dans la composition du bureau

## RAID LUCIFER 2018

Le « Raid Lucifer » programmé pour le 9 juin et qui devait se dérouler en grande partie sur notre commune a notre grand regret a été annulé. Vous trouverez ci-joint les motifs de cette annulation.

**Lucifer 2018 est Annulé...** L'association des SBD a décidé de renouveler son raid multisports après 5 ans d'inactivité. Malgré de très nombreux encouragements, nous n'avons pas réussi cette année à rassembler assez d'équipes pour que notre projet soit viable financièrement. Viable pour être fidèle à notre projet: de superbes franchissements; des ateliers nombreux; une rivière magnifique mais qui demande de la sécurité; une sécurisation obligatoire par radio dans un secteur très encaissé, un nombre de bénévoles supérieur à 100 personnes pour assurer la totalité du parcours...autant de contraintes indispensables de 1 à 150 équipes. Il nous aurait fallu 50 équipes pour ne pas mettre en danger nos finances mais aussi ne pas risquer sur nos fonds personnels. Nous sommes convaincus que ce raid va renaître mais nous pensons objectivement que nous aurions du prévoir 2 épreuves sur 2 distances dont une qui s'adresse au grand public, plus accessible par la distance. Nous avons d'ores et déjà pris la décision de relancer cet événement à la communication dès le mois de septembre 2018 en proposant 2 distances, un 50km et le modèle de cette année soit 85km pour juin 2019. Nous sommes convaincus que cette formule saura trouver son public Vous avez décidé de nous faire confiance pour cette édition, aussi, nous n'imaginons pas que nous ne pourrions pas compter sur vous pour l'édition 2019. Vous savez les difficultés à organiser de tels événements, renouveler votre confiance pour l'an prochain serait pour nous le premier des encouragements. Nous restons à votre entière disposition pour nous apporter vos remarques et suggestions.

# LES MANIFESTATIONS OU RENDEZ VOUS A VENIR

**7 et 8 JUILLET : DRESSAGE de CHIENS :** Concours de Ring (travail du chien) comptant pour le championnat de France sur le terrain d'entraînement de Charoncle.

**18 JUILLET : MARCHÉ DE NUIT :** le 1<sup>er</sup> marché de nuit de la saison, animé par RICK, La clef du Bonheur. Dans le bourg si le temps le permet ou reporté sous le préau municipal en cas de mauvais temps.

**21 et 22 JUILLET : ROUTE DES METIERS D'ARTS** de 10 à 19 h, la route des métiers d'arts, Vari'Art, organise les journées portes ouvertes. Pour St.Mesmin vous pouvez vous rendre chez nos artistes locaux, Inez WISSE à Linard, et chez Truus van DALSEM au Pagnon ou vous admirerez de superbes céramiques

**24 JUILLET : APERITIF MUSICAL : à 19 h,** dans le bourg aura lieu un concert musical avec le groupe « Le Tutti » composé de 25 musiciens venant de la région d'Annecy, réunis par le plaisir de jouer ensemble. Un répertoire de musique traditionnelle à danser ou à écouter, et de vieilles chansons françaises. Ils vous feront voyager des Alpes au Canada, de l'Argentine à l'Afrique et aux Balkans, sans oublier le Limousin bien sûr !... Buvette, frites et grillades sous les platanes.

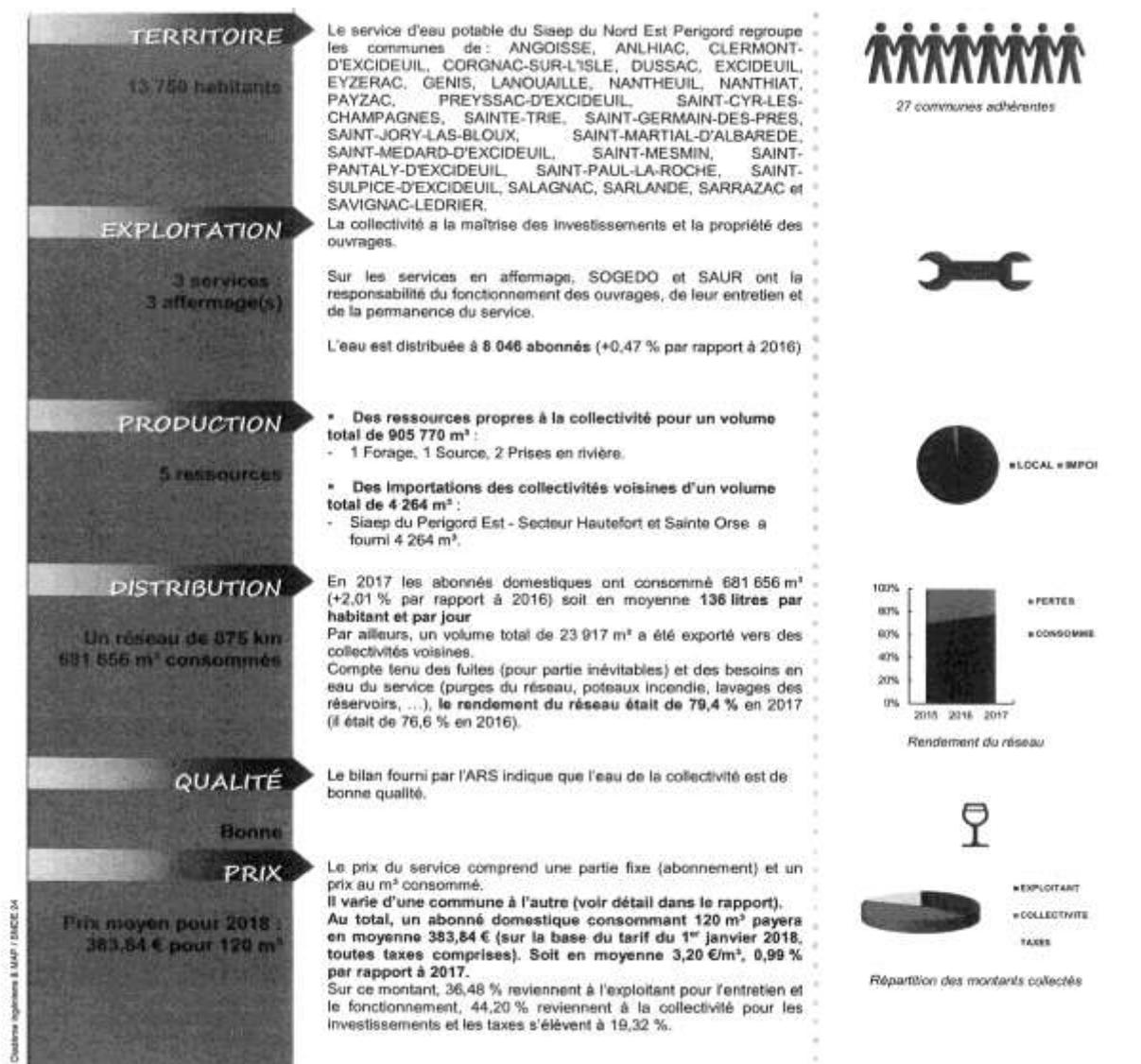
**4 AOUT : JOURNÉE DÉTENTE :** Journée détente par Auvézère Animation.

**8 AOUT : MARCHÉ DE NUIT :** le 2<sup>ème</sup> marché de nuit animé par LS4H (Concert Pop Rock).

**12 AOUT : CONCOURS DE CHIENS TRUFFIER :** sur le terrain municipal.

**MARCHÉ DE NUIT le 22 Août** 3<sup>ème</sup> et dernier marché de nuit de la saison animé par le DJ Jean Noel FAURE.

## INFORMATION SUR L'EAU



**Nombre de Conseillers** : en exercice /\_10\_/ présents /\_09\_/ votants /10/

L'an deux mil dix-huit, le 17 avril le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 10 avril, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

**PRESENTS** : Mmes Sandra COMBY, Annick JACQUET, Mrs Guy BOUCHAUD, Guy HAYE, Jean Pierre DURAND, Pascal GERAUD, Bernard LABORIE, Frédéric LEYMARIE, Olivier ROCHE.

**Absents** : Yvette DEVAUD qui a donné son pouvoir à Annick JACQUET

**SECRETAIRE** : Sandra COMBY

Le Maire souhaite la bienvenue à tous et les remercie pour leur présence et leur ponctualité .Il demande l'autorisation de rajouter 2 points à l'ordre du jour, une délibération concernant l'ajout d'une servitude sur l'acte de vente d'un chemin rural à La Béchadie et une délibération concernant le choix de l'ATD pour le soutien technique de la mise en place de la numérotation des adresses et des noms de rues. Cette demande est accordée à l'unanimité.

### **1/Délibération sur l'ajout d'une servitude sur l'acte de vente d'un chemin.**

Le Maire explique que lors de l'aliénation et de la vente du chemin rural de la Béchadie à Bernard PICHON, la servitude concernant des parcelles appartenant à M. CONSTANT et à M. THOMAS n'a pas été inscrite. Il ajoute qu'il convient d'écrire cette servitude même si elle existe de droit.

Le Conseil accepte à l'unanimité cette modification de l'acte de vente ...

### **2/Choix de l'ATD comme soutien technique à la mise en place de la numérotation des adresses.**

Le Maire explique que l'arrivée de la fibre optique chez tous les habitants impose la numérotation des adresses, ce qui facilitera l'arrivée des secours et la distribution du courrier et des colis. La Poste est souvent choisie par les communes comme soutien technique mais le coût de son intervention est proche de 4 000 €. Le Maire précise que des renseignements pris auprès de l'ATD, organisme auquel la commune est affiliée, montrent que celui-ci est en mesure d'apporter un soutien technique pour la somme de 500 €, à condition de nommer deux membres référents . Annick JACQUET et Bernard LABORIE sont volontaires pour assumer ce rôle.

Le Conseil accepte à l'unanimité ce choix et demande au Maire de lancer la procédure.

### **3/Vote des taux d'imposition.**

Le Maire présente l'étude qu'il a menée avec Christelle sur le budget .Cette étude montre que grâce aux économies réalisées en matière de fonctionnement et malgré une baisse de 19 000 € de la dotation en matière de solidarité les objectifs fixés pour 2018 pourront être malgré tout tenus.

Devant ces conclusions les membres du Conseil décident à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2018.

### **4/Subventions aux associations.**

Le Maire présente le tableau des subventions octroyées en 2017 par la commune et demande au Conseil son avis sur le renouvellement cette année et sur l'octroi de subventions à de nouvelles associations. Les membres du Conseil précisent que ces subventions ne doivent être accordées qu'aux associations à caractère social et à but non lucratif ayant des budgets limités qui en font la demande. Le Conseil précise d'autre part que ces subventions sont accordées après transmission des procès verbaux des AG annuelles et des bilans financiers annuels.

Suite à ces remarques le Conseil accepte à l'unanimité l'inscription au budget des subventions accordées en 2017. Celles-ci seront versées en 2018 après réception des justificatifs nécessaires.

### **5/Budget.**

Le Maire présente le budget de fonctionnement 2017 pour un montant de 393 611,08 € qui permet de dégager un versement de 278 330 € au profit de la section investissement.

Il présente ensuite le budget investissement qui prévoit un montant de dépenses de 391 730,92 € qui permettra d'investir 71 000 € dans la voirie, 23 000 € au hangar municipal, l'acquisition de mobilier, la rénovation du petit gîte et de planifier le remplacement du tracteur Mc Cormick. etc...

Le budget est voté à l'unanimité par les membres du Conseil.

## **6/ Devis pour le goudronnage du cimetière.**

Le Maire rappelle que lors du dernier conseil il a été décidé de goudronner 3 allées dans le cimetière. Il présente un devis de 12 730,20 € TTC établi par l'entreprise Freyssinet. Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité ce devis et demandent au Maire d'engager les travaux au plus tôt.

## **7/Implantation du bouilleur de cru.**

Le Maire explique que le bouilleur de cru aurait besoin d'électricité pour mener à bien son activité. Il propose de l'installer à côté de l'atelier municipal du Verger de l'Avenir à partir de la fin de la saison de chasse. Il bénéficierait ainsi des toilettes et du réseau électrique et d'autre part les déchets pourraient servir à amender les arbres du verger.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité ce transfert et demandent au Maire de demander l'autorisation nécessaire aux services des douanes.

## **8/ Cérémonie du 8 mai.**

Elle se déroulera à SAINT-MESMIN devant le Monument aux Morts à partir de 11h30.

Laura GERAUD lira le message de l'UFAC, Marie Amélie ROCHE lira le message du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et le Maire lira l'ordre du jour. Le drapeau de la commune sera porté par Lionel PERIER et celui des Anciens Combattants par Jean Pierre MOREAU.

Un pot de l'amitié offert par la municipalité clôturera la cérémonie.

## **9/ Animations à venir.**

Les trois marchés de nuit seront animés successivement, le 18 juillet par Rick et la Clef du Bonheur, le 8 août par le groupe LS2H et le 22 août par le DJ XR7 DISCO.

En raison de la tenue de l'apéritif musical du 24 juillet par le groupe de 25 musiciens le TUTTI, les membres du conseil décident que la Fête de la Musique n'aura pas lieu cette année à SAINT-MESMIN.

## **Divers.**

Le Maire fait état des informations qu'il a recueillies lors de la réunion du Bureau SDE 24. Il précise que le renforcement électrique et l'installation d'une borne au Moulin sera bien effectuée malgré l'interdiction de M. HUGON de passer chez lui. Le réseau fils nus reliant les Jarthes à M. MENUERA sera éradiqué en 2019.

Fred LEYMARIE a participé à la réunion du syndicat des transports et a présenté le point sur le nombre d'élèves de Saint-Mesmin qui empruntent les cars scolaires.

Annick JACQUET fait le compte rendu de leur réunion au SIAS qui montre que toutes les résidences pour personnes âgées sont occupées et que les travaux de réfection des toitures sont terminés.

Bernard LABORIE a fait le point sur le SMCTOM et le SIAEP

Le Maire a exposé les projets de la Comcom (Maison de santé de LANOUAILLE, Pastoralisme, Truffière expérimentale, office du tourisme etc...) et annoncé que le Conseil Communautaire n'augmenterait pas les taux d'imposition 2018.

Le Maire annonce que le répartiteur de SAINT-MESMIN sera relié à la fibre en 2018, il ajoute qu'il a profité de cette occasion pour demander en même temps le raccordement de celui de SAVIGNAC LEDRIER ce qui permettrait de valoriser la Forge de SAVIGNAC.

Jean Pierre DURAND demande que le hangar municipal du Verger de l'Avenir soit doté d'un lampadaire de l'éclairage public qui reste allumé toute la nuit. Tous les membres du Conseil acceptent à l'unanimité cette demande et demandent en même temps à ce que l'horloge de l'éclairage public du bourg soit réglée de façon à ce qu'un lampadaire sur deux reste allumé la nuit.

Avant la fin de la réunion un tour de table sur les différents litiges en cours dans plusieurs hameaux a eu lieu. Il s'avère que pour la plupart ce sont des litiges ou problèmes récurrents qui connaissent des hauts et des bas mais que de nouveaux litiges apparaissent avec la venue ou l'implantation d'habitants qui connaissent peu le monde rural et qui veulent imposer leur style de vie.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion est terminée à 23h15. Jean Pierre DURAND a offert la coupe de Champagne traditionnelle à l'occasion de sa retraite agricole.

# Les numéros d'urgences

## Conseils pour les URGENCES :

La nuit et le week-end, le soir à partir de 20 h, le samedi après midi, le dimanche, les jours fériés.

J'ai un problème de santé qui ne peut attendre l'ouverture habituelle des cabinets médicaux :

**JE NE ME DEPLACE PAS AUX URGENCES, J'APPELLE LE 15 ou le 112 avec un portable**

<b>Pompier 18</b>	<b>Centre Antipoison 05 56 96 40 80</b>
<b>Police Gendarmerie 17</b>	<b>Centre d'aide victimes d'agression 05 56 87 77</b>
<b>GDF ( sécuritéDép. ) 0 810 433 024</b>	<b>EDF ( Sécurité Dép. ) 0 810 333 294</b>
<b>Météo France 08 92 68 02 + n° Dpt.</b>	<b>Tabac Info Service 08 25 30 93 10</b>
<b>Drogues Info Service 08 00 23 13 13</b>	<b>Ecoute Alcool 08 11 91 30 30</b>
<b>Suicide Ecoute 01 45 39 40 00</b>	<b>Croix Rouge Ecoute 08 00 85 88 58</b>
<b>SOS Viols Femmes Info 08 00 05 95 95</b>	<b>Renseignements Administratif 39 39</b>
<b>Perte d'un Mobile 0 800 291 000</b>	<b>Perte Cartes de Crédit 0 892 705 705</b>

## Gendarmerie 17

Saint Martial d'Albarède 05 53 55 38 90 ouvert le mercredi de 14 à 18 h et le samedi de 8 h 30 à 12 h

Savignac les Eglises 05 53 05 52 85 ouvert du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h

Le Maire Guy BOUCHAUD : 06 13 83 06 96

Les Adjointes : Guy HAYE 06 72 12 87 97 - Sandra COMBY 06 81 15 77 82

Communauté de Commune Isle Loue Auvezere 05 53 62 46 58

## MEDECINS DE GARDE : SUR UN TEL FIXE FAIRE LE 15 OU 112 A PARTIR D'UN MOBILE

**Payzac** : Dr Dal Col 05 53 52 73 44

**Lanouaille** : Groupe Médical 05 53 52 60 66

**Genis** : Dr Agnoly 05 53 52 49 65

**Excideuil** : Dr De Beaulieu 05 53 62 40 03 - Dr De Burosse 05 53 62 57 57 - Dr Girard 05 53 62 90 97

## INFIRMIERES

**Payzac** : Baylet Sylvie 05 53 52 78 13 - Dureisseix Chantal 05 53 52 71 10

**Lanouaille** : Boudie Maryse 05 53 52 66 80

**Sainte Trie** : Mantoan Christine 05 53 51 50 65 - Bousquet Emilie 05 53 51 50 65

**Excideuil** : Massias et Orłowski 05 53 62 40 60 - Bercouzareau Damien 05 53 62 43 82

## PHARMACIES DE GARDE ; WWW.PHARMACIE-ACQUITAINE.ORG

**Payzac** : Pharmacie Ré 05 53 52 70 19

**Lanouaille** : Châtenet 05 53 52 63 22

**Génis** : Péré 05 53 52 48 03

**Excideuil** : Dufraise 05 53 62 21 80 - Séréna 05 53 62 40 09

## CENTRES HOSPITALIERS

**Excideuil** : Hôpital locale 05 53 62 25 00

**Saint Yrieix La Perche** : Centre Hospitalier 05 55 75 75 75

**Périgueux** : CHU 05 53 45 25 25 - Clin. Francheville 05 53 02 11 11 - Clin. Du Parc 05 53 02 16 16

**Limoges** : CHU 05 55 05 55 55

## RADIOLOGIE

**Thiviers** : 05 53 55 27 50

## CARDIOLOGUES

**Saint Yrieix La Perche** : Dr Darry et Dr Rouffaud 05 55 75 96 00 - Dr Delotte 05 55 75 13 84

## KINESITHERAPEUTES

**Lanouaille** : Lamonerie 05 53 52 85 79 - Lavaud 05 53 52 85 79

**Excideuil** : Terrioux 05 53 62 06 51 - Moulin et Souchet 05 53 62 42 61

## DENTISTES

**Excideuil** : Dr Gaillard 05 53 62 40 80 - Dr Sanchez 05 53 62 44 83

## OPHTALOMOLOGISTES

**Pompadour** : Dr Chevrier 05 55 98 50 10

## AMBULANCES, VSL

**Lanouaille** : Ambulance Maillet 05 53 52 32 28

**Excideuil** : Sarl Maillet 05 53 62 42 85

## VETERINAIRES

**Excideuil** : Farnier R 05 53 62 40 33

**Cherveix Cubas** : Strasser G. 05 53 50 42 64

**Objat** : Clinique Vétérinaire 24/24 tel : 05 55 25 83 59

**SERVICE RELIGIEUX** Père Antoine ALTIERI Paroisse de Payzac tel : 06 82 33 95 12

# ZÉRO PHYTO : DUR DE CONVAINCRE LES HABITANTS

Depuis l'interdiction des produits phytosanitaires, les maires, lancés dans la « gestion différenciée » des espaces verts, sont confrontés au mécontentement des habitants.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, sauf dans les cimetières et les stades, il est interdit d'utiliser des produits phytosanitaires pour entretenir les espaces verts communaux. Certaines communes n'avaient pas attendu l'obligation légale pour supprimer les pesticides, engrais et autres désherbants. C'est le cas de Rennes depuis 2005, de Lille depuis 2006, de Strasbourg et Lyon depuis 2008, mais aussi de plus petites communes comme Lardy (Essonne, 5 497 habitants) depuis 2009 ou Locoal-Mendon (Morbihan, 3 365 habitants) depuis 2014. Dans cette commune bretonne, Arnaud Guillas, responsable du service technique, a appris à regarder pousser les mauvaises herbes et à ne plus en faire ses ennemies. « Il y a quelques années, j'ai arrêté de traiter certains trottoirs et chemins sablés dans une démarche écologique. J'ai voulu observer la réaction des habitants. Je n'ai pas eu de retour, alors, avec le maire, on s'est dit qu'on allait faire ça partout. »

Hormis ces quelques précurseurs, pour la majorité des communes, c'est seulement depuis un peu plus d'un an que la « gestion différenciée » des espaces verts a supplanté, bon gré mal gré, les anciennes pratiques. Elle se traduit par une politique raisonnée et durable des espaces verts, ses principaux objectifs étant d'éviter la

pollution des nappes phréatiques et de favoriser la biodiversité, tout en préservant la santé des agents municipaux. Concrètement, les maires ont à leur disposition plusieurs solutions alternatives au tout chimique : utiliser des produits bios d'origine naturelle, avoir recours au paillage autour des massifs de fleurs, planter des vivaces qui nécessitent moins d'entretien que des fleurs annuelles, installer des brosses mécaniques sur les débroussaillieuses ou avoir recours au désherbage thermique.

## Des maires parfois dépourvus

Pour autant, par manque d'information, de nombreux maires se sont retrouvés dépourvus face à cette réglementation : ils ne savaient tout simplement pas par quoi remplacer les produits phytosanitaires. Avec le temps, les bonnes pratiques commencent à circuler de commune en commune, d'autant que des guides existent sur le sujet. Mais les difficultés demeurent nombreuses, surtout dans les petites communes disposant de peu de moyens. « Les produits bios autorisés sont plus coûteux et moins efficaces », déplore ainsi Bernard Escudier, maire d'Aussillon (Tarn, 6 045 habitants), même s'il s'empresse d'ajouter que « personne ne regrette les glyphosates, mais leur interdiction par l'État nous cause des difficultés pour l'entretien des trottoirs : 90 km<sup>2</sup> sur la commune. » Même son de cloche pour Robert Corvaisier, maire de Saint-Sauveur-en-Rue (Loire, 1 133 habitants) : « Il nous a fallu repenser complètement la gestion et la conception des espaces verts, en changeant la gamme des végétaux utilisés. Nous essayons aussi le vinaigre comme désherbant naturel, et dévelop-



Parterre de plantes vivaces sans entretien.

pons le paillage des plantes ainsi que l'utilisation de plantes couvre-sol, afin de limiter les interventions. »

## Communiquer pour susciter l'adhésion

L'appropriation par les communes de cette nouvelle obligation zéro phyto est d'autant plus difficile que nombre d'entre elles se heurtent au mécontentement des habitants, qui constatent ce qui leur apparaît comme une négligence dans le traitement des espaces verts et qui suspectent même des motifs de recherche d'économies sur le budget communal. Peu de Français sont encore au courant de cette nouvelle réglementation, d'autant qu'elle ne s'appliquera aux particuliers qu'en 2019. C'est alors aux maires qu'il revient souvent de transmettre l'information. « Les maires ne sont pas seuls ; il faut un travail d'équipe de l'ensemble des décideurs politiques locaux afin d'expliquer les objectifs du zéro phyto, en faisant preuve de pédagogie », estime Anna Rouadjia, chercheuse en sociologie urbaine. Mais l'universitaire est consciente qu'« il peut s'avérer difficile de distinguer ce qui relève d'une gestion écologique ou d'une négligence de la mairie. Un espace vert qui se

## Les solutions zéro phyto

- utiliser des produits de nature végétale ;
- désherber thermiquement ;
- planter des vivaces ;
- recourir au paillage ;
- brosser mécaniquement les bordures de route ;
- faire paître des animaux herbivores ;
- gazonner les surfaces sableuses.

Les résistances sociales sont fortes au retour du végétal dans les espaces publics.

Malgré les efforts de communication des maires, certains administrés demeurent peu sensibles aux arguments écologiques.

veut "champêtre" peut rapidement présenter un aspect abandonné. Il faut donc communiquer pour éviter les réactions houleuses qui révèlent souvent une crise de confiance vis-à-vis des représentants publics. » Journal municipal, site internet, réunion d'information sont autant de moyens d'illustrer et d'expliquer la démarche, pour obtenir compréhension et adhésion.

### Des habitants réticents

Pour autant, malgré ces efforts de communication, certains administrés demeurent peu sensibles aux arguments écologiques. Dans le Tarn, sept maires se sont même regroupés, en octobre 2017, pour tenir une conférence de presse afin d'appeler leurs concitoyens au civisme et de présenter les conséquences visibles de l'interdiction du zéro phyto sur le désherbage et l'entretien des espaces publics. « Il faut s'habituer à voir les herbes pousser », indiquait ainsi l'un d'entre eux. Ce que confirme Anna Rouadjia : « Une transformation du regard porté sur la nature urbanisée est nécessaire. Nous sommes habitués à des codes esthétiques hérités

du beau, du fleuri, de l'ordonné, propres au jardin à la française. Cela va prendre du temps avant que les esprits changent. »

Certaines méthodes, grâce à leur originalité, remportent cependant davantage d'adhésions que d'autres. C'est le cas, par exemple, de l'utilisation d'animaux herbivores (ovins, bovins, caprins) sur les grands espaces verts ou les espaces linéaires, comme les berges ou le long des rocades. Ainsi, quai de la Marne à Dieppe (Seine-Maritime, 29965 habitants), de petites chèvres dévorent les ronces et plantes invasives qui prolifèrent au pied de la falaise, tandis que, près de la résidence senior, les personnes âgées ont comme voisins des moutons d'Ouessant.

### Les agents, acteurs de l'éco-citoyenneté

En contact direct avec les habitants qui les voient travailler au quotidien, les techniciens, cantonniers et autres jardiniers communaux ont un rôle à jouer dans cette démarche. Ils doivent être capables d'expliquer les méthodes de gestion différen-

ciée des espaces verts qu'ils pratiquent. Une formation préalable des agents à ces techniques est un atout pour le succès de cette nouvelle politique. Anna Rouadjia confirme que « le travail des jardiniers au service des collectivités est un support à l'éco-citoyenneté pour le public qui les voit travailler ». Si le zéro phyto rend les agents plus visibles et accessibles par la population, c'est également parce que la part de leur travail manuel augmente. « Ça nous fait plus de boulot qu'avant. Quand on traitait, on était tranquille pour huit mois. Maintenant, on doit faire l'arrachage manuel à la main », précise Arnaud Guillas à Local-Mendon. Investir dans des machines comme une brosse mécanique ou un broyeur de branches peut être une solution pour soulager les hommes, à condition de ne pas peser sur la fiscalité. Une solution d'avenir repose aussi sur l'implication des habitants. Ceux-ci sont désormais encouragés, dans de nombreuses communes, à désherber devant chez eux (sans phyto, à partir de l'année prochaine) et même à fleurir leurs bas de murs pour éviter la venue de plantes invasives. 

Amélie Nicolas

## *Les événements du trimestre en photos*

